

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 17254:2016/A1:2021

**Médecine bucco-dentaire - Ressorts
hélicoïdaux à usage orthodontique -
Amendement 1 (ISO 17254:2016/Amd
1:2020)**

Zahnheilkunde - Spiralfedern für die
Kieferorthopädie - ÄNDERUNG 1 (ISO
17254:2016/Amd 1:2020)

Dentistry - Coiled springs for use in
orthodontics - Amendment 1 (ISO
17254:2016/Amd 1:2020)

04/2021



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 17254:2016/A1:2021 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 17254:2016/A1:2021.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 17254:2016/A1:2021

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 17254:2016/A1**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Avril 2021

ICS 11.060.10

Version Française

**Médecine bucco-dentaire - Ressorts hélicoïdaux à usage
orthodontique - Amendement 1 (ISO 17254:2016/Amd
1:2020)**

Zahnheilkunde - Spiralfedern für die Kieferorthopädie -
ÄNDERUNG 1 (ISO 17254:2016/Amd 1:2020)

Dentistry - Coiled springs for use in orthodontics -
Amendment 1 (ISO 17254:2016/Amd 1:2020)

Le présent amendement A1 modifie la Norme européenne EN ISO 17254:2016. Il a été adopté par le CEN le 12 décembre 2020.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles l'amendement doit être inclus, sans modification, dans la norme nationale correspondante. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles
